

[Covid-19 : une continuité pédagogique assurée pour les élèves en situation de handicap](#) [1]

Le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées détaille les dispositifs mis en place pour assurer une continuité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Il indique la mobilisation de la communauté éducative, les outils pédagogiques qui se sont adaptés au confinement et rappelle la prorogation des droits notifiés par les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées).

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/covid-19-une-continuit%C3%A9-p%C3%A9dagogique-assur%C3%A9e-pour-les-%C3%A9l%C3%A8ves-en-situation-de-handicap>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqu%C3%A9s-de-presse/article/covid-19-une-continuite-pedagogique-assuree-pour-les-eleves-en-situation-de>